

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

L'ENJEU

Le conflit de St-Claude vient d'entrer dans une nouvelle phase.

De conflit local et corporatif, il s'élève soudain, de par la volonté des patrons, au rang des grands combats de classe auxquels le monde ouvrier tout entier est intéressé.

Il est maintenant certain, car les patrons l'ont reconnu par devant M. le Sous-Préfet de St-Claude, que la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de St-Claude, en accord d'ailleurs avec la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de Paris, exerce toute la pression dont elle est capable sur les négociants de tous pays afin qu'ils cessent tout envoi de brut aux maisons qui continuent à faire travailler aux anciennes conditions.

Il est non moins certain que la même pression s'exerce directement sur les maisons qui, jusqu'à présent ont continué le travail.

Sans doute cette manœuvre de grand style réussira-t-elle en partie, sinon totalement.

Il est possible que de petits faonniers se voient ainsi privés de travail.

Il est possible que certaine maison dont le patron me déclarait encore il y a quelques jours qu'il pourrait fort bien continuer à faire travailler sans rien changer aux conditions, soit par crainte des conséquences qui pourraient résulter pour elle de certaines inimitiés, contrainte de fermer ses portes.

Il est peut-être possible que même certaines Coopératives travaillant à façon soient touchées par ces manœuvres et entravées dans leur travail.

En un mot le nombre des grévistes (ou des chômeurs ?) risque de s'augmenter d'une façon sensible.

Cela peut-il changer notre ligne de conduite ?

Est-ce assez pour nous faire capituler ?

**

Les patrons portent la lutte sur un terrain où il ne nous plaît aucunement de les suivre.

Cela prouve d'abord l'identité des intérêts ouvriers coopérateurs et des ouvriers patronaux dont les patrons auraient bien voulu nous faire douter en d'autres temps.

Cela prouve que nous avons raison de dire que la situation ne justifie aucune diminution puisque les patrons sont obligés d'avoir recours à ces méprisables mesures de coercition pour arriver à leurs fins.

Cela prouve que nous ne nous trouvons plus en face de patrons qu'une nécessité inéluctable contraint à nous faire une proposition de baisse, mais d'un bloc de patrons qui a résolu froidement de venir à bout d'une résistance ouvrière qui l'irrite et l'étonne, de briser pour longtemps, pour jamais peut-être nos organisations.

Car c'est cela l'enjeu.

**

Il ne s'agit plus comme au début que d'une question de salaire. Il s'agit de savoir si nous allons nous incliner devant le bloc international des patrons, si nous allons nous prosterner devant la toute puissance du Veau d'Or.

Si nous sommes vaincus dans ce conflit, si nous plions cette fois devant l'omnipotence de quelques gros et très riches patrons devant qui tout cède et tout rampe, c'en sera fait pour longtemps de la force de nos organisations.

Si nous reconnaissions cette fois la toute puissance de l'argent, pendant des années et des années nous aurons à supporter le poids de cette faute.

Nous n'y sommes pas résignés.

Consentir à cette abdication, nul des nôtres n'y peut songer.

**

Ces Messieurs sont forts.

Ils ont pour eux l'Argent. L'Argent qui donne puissance. L'Argent qui permet d'acheter les hommes et les consciences. L'Argent qui permet toutes les manœuvres et toutes les combines. L'Argent qui leur permet de courber aux quatre vents de leur volonté les petits patrons qui, ne disposant que de moyens plus faibles, sont parfois obligés de recourir à leurs bons offices.

Il est des petits patrons qui, comme nous, sont ou seront les victimes de ce conflit voulu par les maîtres de l'Industrie.

Mais nous n'y pouvons rien. Certains d'entre eux tout au moins auraient eu la possibilité d'éviter cette situation.

**

En face de cette puissance d'Argent, nous avons pour nous la force de notre nombre et notre discipline.

Nous avons pour nous l'esprit de sacrifice de nos membres, l'esprit de solidarité de la classe ouvrière, non pas seulement de la classe ouvrière locale, mais de la classe ouvrière diamantaire de tous les pays.

Nous avons pour nous la claire compréhension et la ténacité de nos rudes montagnards.

Nous ferons appel à cet esprit de sacrifice, à cette compréhension, à cette ténacité.

Et nous sommes sûrs d'être entendus, d'être compris.

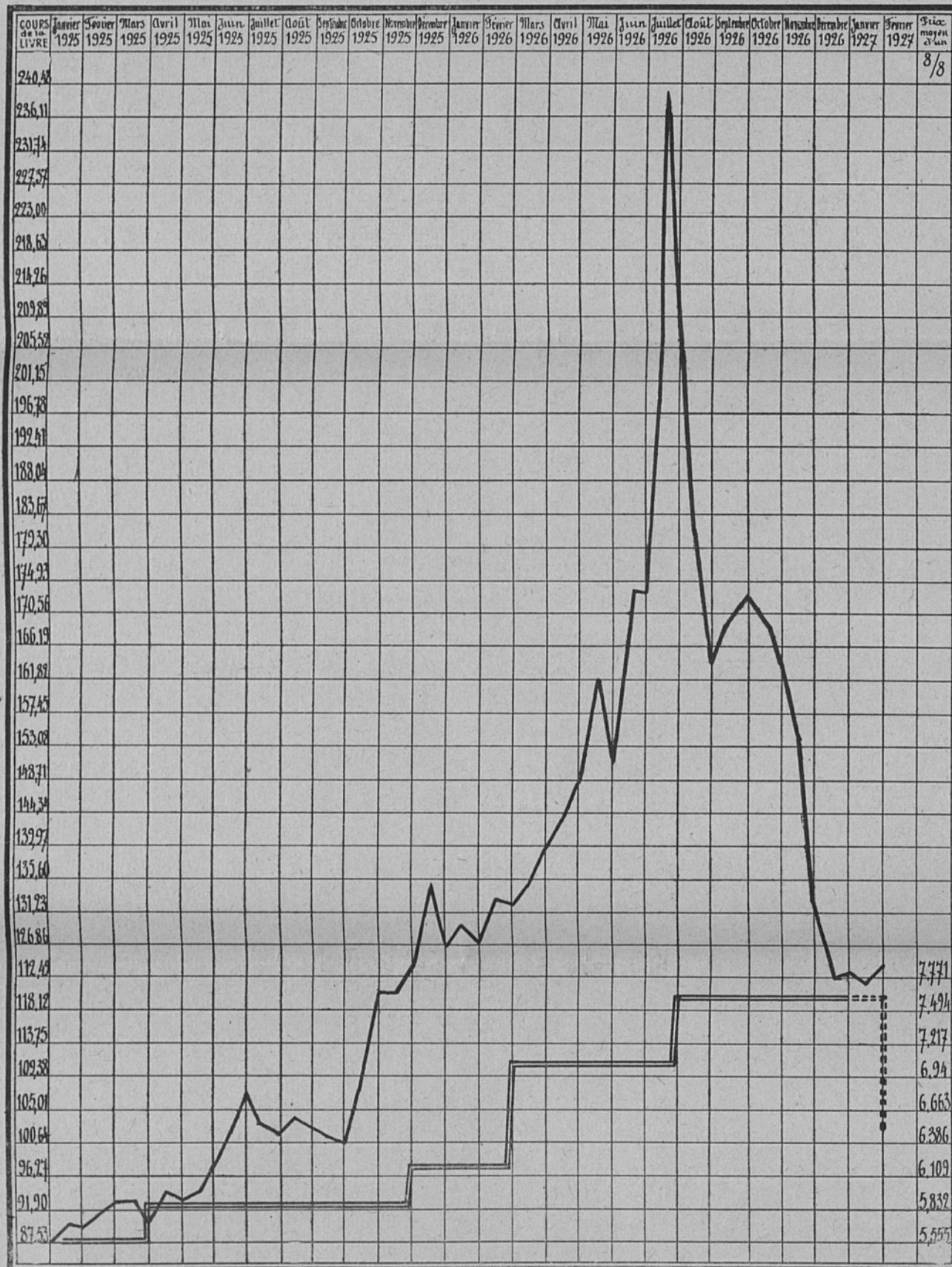
Malgré les difficultés présentes, malgré la cherté de la vie, malgré le chômage, malgré tout !

Et dans cette lutte où la coalition des intérêts mercantiles s'oppose à la justice et aux droits du plus grand nombre, ce n'est pas l'argent qui aura le dessus.

E. PONARD.

Les salaires des ouvriers diamantaires par rapport au change

(Du Jura, 19 février).



Fluctuations des changes de Janvier 1925 à Février 1927.

Variations des salaires au cours des années 1925-1926.

Baisse sur les salaires proposée par les patrons.

Effets et Causes

Un membre du « Bondsraad » (Conseil Syndical), nous demandait pendant la séance de samedi dernier, pourquoi nous n'avions pas encore écrit quelques mots sur le chômage probable.

Nous avons répondu que c'est bien facile à comprendre. Nous devons être très prudents pour que nous ne réveillons point des chats endormis.

Quand on prononce le mot chômage, cela équivaut pour certains patrons à un signal pour tâcher d'influencer les ouvriers. Les balivernes innombrables commencent leur tournée... On ne sait plus continuer le travail aux anciennes conditions. Il y a toujours de bonnes âmes qui avalent ces propos comme du bon pain.

Aussi longtemps que nous ne sommes pas menacés d'un chômage réel, aussi longtemps qu'il n'est question que d'une accalmie dans les affaires, qui du jour au lendemain peut se modifier, nous ne nous mettons pas à la rédaction d'articles concernant le chômage et les mesures nécessaires à prendre. C'est bien simple. Si nous faisions cela, il y en a qui deviendraient pessimistes : en outre, d'autres tenteraient certainement d'abuser de cet état d'esprit.

Et notre industrie belge se prête admirablement à cette situation. Ce n'est pas assez qu'elle soit dispersée dans un grand nombre de communes, qu'elle se pratique dans sept cents fabriques et dans nombre d'ateliers, mais en outre un nombre considérable de patrons vivent de notre industrie et en font une industrie tout à fait médiocre.

Contrecarrer les balivernes malicieuses ; contrôler les abus ; agir contre ceux-ci... ce sont des choses fort difficiles vis-à-vis de la situation de notre industrie.

Etre prudents : voilà le mot d'ordre.

Mais du moment que le Bondsraad a décidé de faire fonctionner la Caisse de Chômage, nous nous voyons bien obligés de traiter l'affaire dans l'hebdomadaire pour qu'on n'en ait point une idée fausse.

**

Pour le moment, il n'y a pas lieu de parler de situation mauvaise dans l'industrie.

L'accalmie qui se manifeste de plus en plus de jour en jour provient d'une surproduction systématique visible depuis des mois déjà.

Nos lecteurs voudront bien se rappeler que j'ai prévenu la Direction et les membres en septembre dernier, lors de notre avant-dernière augmentation de salaires, que la revendication prochaine ne passerait pas si aisément.

Les faits m'ont donné raison. Beaucoup de membres ont été surpris peut-être par la lutte de décembre dernier. Moi pas.

On pouvait prévoir, en septembre déjà, et tout homme muni d'un esprit normal et de l'objectivité nécessaire pour juger les choses avec impartialité, pouvait prévoir que les affaires s'empireraient de semaine en semaine, si rien de spécial ne se produisait au marché et ne nous apportait un nettoyage général.

Un nettoyage général ne se présente ordinairement pas après septembre. Donc, il y avait plus de chances de voir le marché s'empirer au lieu de le voir s'améliorer.

L'accalmie que nous avons devant nous

ne provient pas de la demande soudainement affaiblie au marché, excepté pour certaines fantaisies. C'est la conséquence d'une surproduction chronique. Dans les derniers mois, on n'a pas eu à constater le manque de demandes. On demandait beaucoup même. Mais l'offre surpassait toujours la demande.

Si l'industrie laisse chaque mois un excédent invendu, cela signifie naturellement que l'offre surpassera de plus en plus la demande, ce qui entraîne de plus en plus la réalisation de prix satisfaisants et la marche des affaires.

Des changements dans les conditions de travail ne sauraient apporter des améliorations. Bien au contraire. Les diminutions de salaires qui ne pourraient que faire décroître la valeur des réserves présentes ? Rien de plus grave ne pourrait nous arriver dans ces moments.

La cause, la seule cause de l'accalmie au marché se trouve dans la surproduction régulièrement grandissante. En produisant toujours plus, et sans frein, les fabricants ont graduellement fait régner l'offre. La conséquence ? Des prix toujours plus bas. Et puis une accalmie grandissante au marché.

Nous avons toujours prévenu nos lecteurs. Cela ne servait à rien. Quand on réalisait *par l'offre trop grande en marchandises taillée*, on voulait tâcher de réaliser des bénéfices suffisants en gagnant moins par unité. On ne voulait pas comprendre que le stock grandissant et paralysant, finirait par envenimer tout le marché.

La surproduction, voilà la seule cause jusqu'ici. Nous l'avons remarquée et nous la suivons dans son développement.

Le seul moyen d'y mettre fin : c'est la réduction de la production.

Et voilà pourquoi nous acclamons la mesure prise par la firme Van Dam. Elle ne fait travailler que trois jours par semaine, et au lieu de prononcer le mot « réduction des salaires », elle paie une certaine indemnisation pour ces trois jours de chômage.

Nous félicitons la firme de ce bon geste. C'est le bon chemin, le chemin large. C'est le chemin que nous devons suivre tous : et patrons et ouvriers.

L. VAN BERCKELAER.

(Diamantbewerker, 26 février).

Une plaie sociale : LA BOURSE

Vous débouchez sur cette place toute nue, toute froide, presque rectiligne, avec son asphalté implacable, ses immeubles tirés au cordeau et son Temple à colonnades. Vous débouchez là, et tout de suite c'est un malaise qui vous prend.

Vide, à 10 heures du matin, ou le dimanche, la Bourse, isolée sur ses fondations trapues, a l'aspect global d'une énorme bête au repos. D'une bête qui serait à la fois énigme et bond, puissance et souplesse : sphinx et tigre. D'une bête qui, de sa tanière, vous guetterait. Elle a digéré, le jour précédent, de l'argent et de l'énergie humaine, du sang et des muscles, un peu de la vie des familles et des laborieux, pêle-mêle ; elle n'a pas eu le temps de s'apitoyer sur les ruines qu'elle projetait, à grands coups de sa gueule saignante, sur la ville. Elle a vécu sa vie quotidienne de félin, en chasse à travers la jungle ; elle l'a vécue avec volupté, avec la joie du meurtre

plein les entrailles. Elle a dépecé, elle a déchiré, elle a broyé.

Maintenant, elle sommeille. Repos gavé et écrasant.

**

Mais au milieu du jour, vers midi, quelle détente, presque d'un seul coup, quelle frénésie musculaire, quel impitoyable rugissement ! Auparavant — vous l'avez vu — elle a rodé. Elle a cherché, dans le vent et dans le silence, sa route. Elle a médité quelles victimes et quels festins se tailler, et à quelle ombre, et sous quels arbres, et à la faveur de quelle ruse les attirer. Ce n'est point à elle qu'on en remontrera jamais sur les feintes, ni sur la détente qui vous projette, griffes ouvertes, crocs béants, et les reins creusés d'ardeur, sur la nnque qu'on fait éclater bientôt d'un coup de dent ! Ce n'est point à elle. Et quand elle a bien rôdé, quand elle a saisi, dans l'air encore intact, le goût de la proie, quand elle a reconnu, indéniable, flagrante, sauvage, l'odeur des sacrifiés qui viennent, vite en chasse ! En chasse d'un trait !

Alors, jusqu'au soir tombant, ou jusqu'à ce s'annoncent les premières douceurs du crépuscule, à coup de crocs, à coups de pattes, à coups de muscles, elle se taille son lot fastueux ; il est de choix. La chair lui pend, toute vive, de la gueule. Le sang, le riche sang de l'homme gicle autour d'elle. Débauche, orgie, bestialité pourpre. Et les sacrifices ne fuient pas. En foule, ils se pressent autour de la Bête, ils s'acharnent à son approche, ils la veulent. Ah ! mourir d'un coup de croc, d'un large coup de gueule !

**

... A moins que la Bourse ce ne soit autre chose...

Vous savez, au fond des taillis, ces cadavres de bêtes, cuits et recuits, malaxés presque par le grand soleil d'août et rongés par la vermine. Vous savez, dans cette décomposition verdâtre, le grouillement hideux de la pourriture, qui flue et se gonfle, bouge et coule : morne remuement de la tombe.

La Bourse, à midi, à 1 heure, ne vous a-t-elle jamais jeté cette image, cette ressemblance hideuse, au visage ?

Regardez-là !

Les gradins sont envahis. Ne dominent plus que les colonnes massives, projetées au-dessus de la bousculade. Le fronton, tranchant, s'encastre en plein ciel, comme une flèche largement émoussée. Et plus bas, c'est la folie, c'est la bataille dans la charogne, c'est l'enfer de la puanteur en chasse. Tout cela se mêle et s'entre croise, se pourchasse, monte et roule ; tout cela, sous le ciel impassible, mène un bruit de tempête et de cascade. Et c'est la grosse différence, c'est la seule, qu'il y ait entre la vermine de la Bourse ; celle du cadavre bruit à peine : elle a conscience de sa besogne infâme, et la voudrait inaperçue ; celle de la Bourse, installée dans sa carcasse alimentaire, y vocifère et y tonitrue...

Et puis, le soir, quand il ne reste décidément plus rien à tirer de ce squelette pourri ; quand on en a extrait les derniers lambeaux substantiels, accrochés aux os, tout cela s'écoule, tout cela disparaît — on ne sait où. La vermine, gavée, rejoue en ordre dispersé sa bague, et la rejoue le cœur en fête — car elle sait bien que, dès le lendemain, la même fête, dans le même cadavre lui est promise, et que la Bourse ne meurt tous les soirs que pour mieux renaître tous les matins !

**

La vermine du monde, ne la cherchez pas plus loin. Il y a certaines classes sociales, il y a des premiers grands rôles, il y a des castes justement redoutées, et qui concentrent sur elles la fusillade des haines : on sait quel rôle néfaste elles jouent.

Mais les hommes de bourse ! Ceux-là, installés dans leur trou, et qui y broient la substance vive et la force des peuples, ceux-là, qui les connaît, qui les dénonce ?

Leur vie n'est pas sur les tréteaux, elle est dans l'ombre — l'ombre est toujours profitable — et tandis que les masses s'exténuent à faire, pour d'autres, de la richesse, ceux-là, douillettement, l'encaissent...

La vermine du monde... René DAVENAY.

Pour que les Façonniers soient, eux aussi, exonérés de la Taxe à l'Exportation

On sait que, se rendant aux justes observations des organisations intéressées, la taxe à l'exportation fut, il y a quelques semaines, suspendue par décret.

Cette mesure fut accueillie avec la faveur que l'on sait.

Mais quelle ne fut pas la désagréable surprise éprouvée par les façonniers lorsqu'ils se virent refuser par l'Administration le bénéfice de cette décision.

Il n'y a là qu'une fausse interprétation de la volonté des Ministres qui, après avoir étudié la chose, décrétèrent la suspension de la taxe.

On en appréciera mieux toute la saveur lorsque nous aurons dit que si l'Administration des Finances ne considère pas les façonniers comme des exportateurs, il n'en est pas de même de l'Administration des Douanes qui les astreint à toutes les formalités auxquelles sont soumis les exportateurs.

Dans le but de faire cesser cette chinoiserie administrative, notre organisation s'est associée aux nouvelles démarches entreprises par les Chambres Patronales et la Fédération des Coopératives Diamantaires, prouvant ainsi que même dans une période où l'opposition des intérêts patronaux et ouvriers a fait surgir un conflit, elle garde le souci constant des intérêts généraux de notre industrie.

E. PONARD.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — A aucun moment la grève, qui dure depuis un mois, n'a troubé le calme de notre ville. Une bonne partie des ouvriers continuent d'ailleurs à travailler normalement. Ce sont les ouvriers des Coopératives *Adamas*, *Le Diamant*, des Maisons *Sigaar*, René Jeantet, Poitrenaud, Léon Bouvard, Petit-Prost, Chanu, Marcel Gros, Dalloz-Guy, Fernand Dalloz, Secrétant et Cie à Revigny-Conliège, la Coopérative à Divonne.

Le moral des grévistes est excellent en dépit du mauvais temps. Vienne le beau temps et les travaux de jardinage bénéficieront grandement de cette trêve forcée.

La solidarité des ouvriers diamantaires demeurés au travail s'affirme avec fruit, de même que la solidarité des autres corporations de la région. Nous en donnerons le détail dans le prochain numéro.

Thoiry. — La Coopérative et M. Masson continuent à travailler normalement, sauf les débruteurs qui, en raison de leur nombre trop grand, subissent un chômage endémique.

Lyon. — Tous les ouvriers de la place sont en grève. Après avoir secouru par leur Syndicat pendant les premières semaines, les camarades de ce centre ont été pris en charge par le Syndicat de St-Claude.

L'ordre du jour suivant a été voté lors d'une dernière réunion :

Le Syndicat de Lyon, réuni en Assemblée Générale le 21 février, après avoir entendu le compte-rendu du camarade Laguin sur sa délégation à Saint-Claude ;

Remercier chaleureusement les camarades et le Syndicat Diamantaire pour leur geste spontané de solidarité envers les camarades de Lyon, et voter à l'unanimité la poursuite de la grève jusqu'à complète satisfaction.

Taninges. — La situation est normale. La Coopérative et la Maison Gauthier continuent à faire travailler sans changement.

Felletin. — Rien à signaler. La Coopérative, qui occupe la totalité des ouvriers de la place, continue à travailler d'une façon normale.

Nemours. — La Maison Driat et les petits ateliers patronaux de la place continuent à travailler. La Coopérative a dû (probablement) par suite de la pression exercée sur les négociants par la Chambre Patronale de Saint-Claude, appuyée par la Chambre Syndicale de Paris) momentanément interrompre son travail, et ses ouvriers sont en grève.

Paris. — Le conflit parisien a pris fin et le travail a recommencé le 14 février.

Après une intervention de M. Hugues Citroën, Président de la Chambre Syndicale des Négociants en Diamants et Pierres Précieuses, les ouvriers ont accepté la diminution proposée par les patrons, moyennant les conditions suivantes : dès que la situation s'améliorera les salaires seront de nouveau examinés avec la plus grande bienveillance par la Chambre Patronale ;

Pendant six mois les ouvriers ont obtenu la garantie qu'aucune baisse nouvelle ne leur sera demandée par les patrons (en dehors, toutefois, de celles pouvant résulter de l'application de l'échelle mobile).

Le travail a partout repris normalement. Seule, la Maison A. Ponard, nouvellement fondée, n'a pas rouvert ses portes par manque de travail.

SUISSE

Genève. — Pas de changement à Genève. Les ouvriers continuent à travailler normalement. A la Coopérative, les bruts sont quelques peu meilleurs.

Si, par suite des événements de France, les salaires devaient encore baisser en Suisse, il est probable que la plupart des ouvriers seraient contraints de quitter le métier et que c'en serait fini de l'industrie diamantaire suisse.

Bienne. — Le mouvement que nous avions annoncé sur cette place dans le numéro de décembre 1926 de *L'Ouvrier Diamantaire*, a trouvé une solution d'office, l'*Association Suisse des Patrons Diamantaires*, dont le siège est à Bienne, n'ayant pas eue la civilité de répondre à nos lettres, déclinant de cette façon peu polie toute discussion avec le Syndicat ouvrier. Nos lettres ne sont cependant pas restées sans effet, car

nous apprenons aujourd'hui que la marchandise sciée payée jusqu'ici fr. 2 la pierre et qui aurait été portée à fr. 1,68 si les patrons avaient appliqué la baisse de 20 % annoncée de prime-abord, est payée maintenant fr. 1,80 la pierre. Le personnel s'était déclaré d'accord avec fr. 1,90. D'autre part, on nous assure que le boart est aujourd'hui de meilleure qualité, de sorte que si cela se confirme, et si les bruts restent de bonne qualité aussi, la production, partant le gain, sera meilleure.

Toutefois, nous avons appris encore que MM. les patrons avaient, en un tour de main, établis un nouveau tarif pour la place de Bienne. Notre intervention pour obtenir ce tarif est également restée sans réponse, de sorte que nous ne savons pas encore exactement dans quelles conditions nos collègues de la place de Bienne travaillent aujourd'hui, cependant nous ne tarderons pas à le savoir. Cette attitude de l'Association patronale nous étonne et elle pourrait un jour faire de mauvaises expériences en croyant pouvoir ignorer l'organisation ouvrière et dicter arbitrairement ses prix. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse...

Du reste, la situation professionnelle va de plus en plus mal. Les diamantaires qui, à Bienne, étaient plus de 100 avant la guerre, sont tombés à 60 après la fin des hostilités et, d'après une enquête faite ces derniers temps, il résulte qu'il n'y en a plus que 33 d'occupés, dont 21 dans la Maison Fuchs-Monney. Les douze restants se répartissent dans les trois autres maisons. Le déchet, dû sans doute aux mauvaises conditions de gain, est donc considérable et si cela continue ainsi, dans quelques années l'industrie diamantaire aura disparu de chez nous, à moins que les patrons fassent venir des ouvriers du dehors lorsque ceux du pays en auront assez de leur exploitation.

Dans la situation actuelle, si les ouvriers avaient le cran nécessaire ils seraient les maîtres de la situation. Ils seraient pour le moins en état de repousser toute baisse de tarif et, à la reprise du travail, de le faire augmenter. Les patrons, ou du moins les plus importants d'entre eux, MM. Fuchs et Monney (les autres ne peuvent pas se payer ce luxe), semblent avoir prévu la chose et, pour l'éviter, pour désunir les ouvriers, ils ont mis une partie d'entre eux au mois. Ils pensent probablement que ceux-ci se désintéresseront de la question du tarif et qu'en cas de conflit ils pourront compter sur eux. Ce sera encore à voir, car jusqu'ici ces collègues ont continué à remplir leur devoir syndical, bien que l'on ne puisse pas dire qu'ils aient brillé par leur présence dans nos dernières assemblées.

Espérons que ceux et celles qui restent encore sur le métier sauront rester unis dans l'organisation syndicale, laquelle est leur seule sauvegarde contre de nouveaux empêtements du patronat dans leurs possibilités d'existence.

Ch. H.

BELGIQUE

La situation est très calme, mais chacun l'envise d'un œil plutôt optimiste.

Aux dernières nouvelles, il y a environ cinq cents chômeurs complets et la Caisse de Chômage a commencé à fonctionner.

HOLLANDE

Par suite du calme des affaires, le nombre des chômeurs est monté jusqu'à près de douze cents.

On ne prévoit pas que ce malaise soit de longue durée.

Compte-rendu de la Séance du Bureau de l'A.U.D., tenue à Paris le 26 Janvier 1927

Sont présents :

Pour la Belgique : L. van BERCKELAER, E. DANCKAERTS, H. van DOESLAER ;
Pour l'Allemagne : C. SCHOTT ;
Pour la France : E. PONARD ;
Pour les Pays-Bas : Henri POLAK, B. van PRAAG.

Absence justifiée : J. van ZUTPHEN (Pays-Bas).

Invité : G. BORNET (Paris).

Présidence : Henri POLAK.

Le Président donne la parole à Bornet, Secrétaire du Syndicat Parisien, pour que celui-ci puisse donner un aperçu de la situation parisienne à ce moment.

Bornet transmet d'abord la demande de la Direction parisienne, voulant être représentée par une délégation.

Van Berckelaer est d'avis que le Bureau doit entendre d'abord le Secrétaire du Groupe parisien. Après, on pourra prendre en considération la question de la délégation.

Le Président dit qu'il est d'avis que Bornet doit d'abord relater les faits qui se sont passés, afin que le Bureau sache au moins où en sont les choses.

Bornet. — Par suite de la visite que Van Berckelaer, en sa qualité de Secrétaire de l'A.U.D., a rendu à Paris, une lettre fut envoyée aux patrons, dans laquelle il était écrit que les ouvriers étaient disposés à exécuter honnêtement le contrat conclu ; et dans laquelle ceux-ci demandaient aux patrons de ne pas mettre à exécution la menace de lock-out. On demanda aussi une prompte réponse. Cette réponse survint et elle contenait en outre la nouvelle que la diminution de 40 francs était devenue une nécessité réelle, par le fait que le marché était calme et que la concurrence étrangère nécessitait un rabais sur les salaires. Les patrons se voyaient donc obligés de proposer une diminution de salaires s'ils voulaient tenir leurs personnels intacts. Et ils donnaient comme argument que les salaires payés à Anvers s'élevaient à 450 francs belges, ce qui fait à peu près 270 francs français. Ils s'appuyaient sur une enquête qu'ils avaient faite sur place.

Quelques heures après survint une lettre, dans laquelle les employeurs disaient qu'ils avaient fait erreur et que les salaires anversois s'élevaient à 320 francs français, les 10 % d'augmentation compris, et fixés sur l'indice 770. Le lock-out ne serait pas prononcé si les ouvriers consentaient à la diminution de 40 francs. Les patrons espéraient que les ouvriers comprendraient la situation et qu'ils accepteraient la diminution.

Là-dessus, la Direction de Paris s'est réunie et fit savoir aux patrons qu'elle ne pouvait admettre la diminution. Elle espérait que les patrons s'en tiendraient au *statu quo*, et que, en fait de diminution, ils se contenteraient de la diminution provoquée par la chute de l'indice du coût de la vie. Cette lettre fut remise au Secrétaire du Syndicat patronal par une délégation de trois personnes.

Le lock-out a commencé le 18 janvier. Quelques petites usines et la fabrique Asscher ne fermèrent pas ce jour-là. La firme Asscher donna aux ouvriers les huit jours. Cela fait que seulement quelques patrons non-organisés n'ont pas fermé leurs portes, et, qu'en outre, quelques ouvriers travaillant pour leur propre compte travaillent encore. Depuis lors, on n'a plus parlé avec les patrons.

Le Président. — Nous avons d'abord à répondre à la question : est-il nécessaire que la lutte soit poursuivie ? Si à Amsterdam ou à Anvers un conflit plane dans les airs, les organisations nationales sont à même de choisir leur tactique et de poursuivre la lutte par leur propres moyens. Ici, c'est tout autre chose. Du moment qu'il se passe quelque chose en France, on en appelle à l'A.U.D. Devons-nous donner notre avis dans ce cas-ci ? C'est fort difficile puisque le mouvement a commencé. De par le contrat, une diminution de salaire aurait eu lieu automatiquement et elle serait de 20 francs. Il reste donc une différence de 20 francs que les patrons veulent reprendre. Je me demande si ces 20 francs valent bien la peine d'une lutte !

Quand, la semaine passée, Van Berckelaer était à Amsterdam, nous avons parlé de la situation générale. Il était clair que le marché était calme, surtout dans les fantaisies ; et que les patrons voudraient bien fermer les usines parce qu'ils disposent d'un stock considérable.

Cela se fait clairement jour dans la correspondance parisienne du *Diamanthandelsblad*, où un des patrons le dit franchement. Devons-nous mettre nos finances à la disposition des Parisiens pour une lutte qui aiderait les patrons dans leurs visées, et qui leur donnerait l'occasion d'attendre de meilleurs jours ? Et ce sont bien nos finances, car ce sont les Belges et les Hollandais qui doivent supporter les frais. Il est préférable de mettre fin à la lutte. N'y aurait-il pas moyen de trouver une issue à cette affaire ?

Van Berckelaer est d'avis qu'il n'y va pas d'une diminution de 20 francs. C'est de bien plus grande importance. Pouvez-vous tolérer qu'on piétine du jour au lendemain un accord conclu ?

Polak. — La durée du contrat était-elle fixée ?

Bornet renvoie à la lettre dans laquelle il est question du contrat.

Van Berckelaer. — Quoiqu'il en soit, le contrat n'a pas été résilié ; il a été rompu. Les patrons veulent diminuer les salaires sans tenir compte de l'indice. Si nous nous trouvions devant une lutte sans issue, il serait préférable de rechercher une prompte solution. Mais il y va d'une question de principe. Si les patrons ont le droit de rejeter du jour au lendemain un contrat quelconque, il ne sera plus possible d'avoir des contrats dorénavant.

Quant aux salaires belges, dit Van Berckelaer, il n'y a personne qui en sache moins que les dirigeants de l'association patronale. Ils ont démontré cela devant le Gouverneur. Des salaires de 450 francs n'existent pas dans la fantaisie. Et, les Parisiens doivent

encore penser qu'ils travaillent 48 heures, tandis qu'on ne travaille que 44 heures à Anvers.

N'oublions pas ce qui se passe dans le Jura. Les patrons veulent diminuer les salaires de 20 %. Les ouvriers ont décidé de ne pas accepter cette réduction. Les patrons ont ajourné leur décision d'une quinzaine. Ils aimeraient savoir ce qui se passera à Paris. Si les Jurassiens perdent leur cause, tous les autres centres de l'A.U.D., en sentant le contre-coup.

Van Doeselaer. — Les ouvriers venant de Paris et travaillant à Anvers y gagnent beaucoup plus qu'ils ne touchaient à Paris, déduction faite du change, etc...

Ponard. — Bornet me fait savoir que les patrons ne se contenteront point de 40 francs de réduction. Ils veulent reprendre les 40 francs et faire jouer le contrat pour pouvoir prendre encore 20 francs par dessus le marché. Van Berckelaer a raison quand il dit que les patrons du Jura restent dans l'expectative vis-à-vis des événements qui doivent avoir lieu à Paris. Les choses sont assez compliquées en France. Le Jura et Paris diffèrent de beaucoup. La situation n'est pas du tout la même dans ces centres. A Paris on ne fait que de la fantaisie. Dans le Jura on ne la voit presque pas. A Paris, une convention basée sur l'indice est acceptée. Les patrons du Jura n'en ont pas voulu. Le cas peut se présenter que Paris doive accepter une diminution de salaire (quand le coût de la vie diminue) et que nous autres ne devrons pas suivre ce mouvement. Ce qui est bien plus, tandis que l'indice accuse une diminution à Paris, cette diminution ne s'est pas produite dans le Jura.

Ponard est d'avis que nous pouvons accepter une diminution pour Paris, justifiée par l'indice, sans que cela doive entraîner une réduction pour le Jura. Il va de soi, si une bonne issue n'est pas à prévoir, et si les patrons disposent d'un stock tellement considérable que les ouvriers devront s'épuiser pendant des mois et des mois, qu'il serait préférable de rechercher une solution satisfaisante et prompte. Mais s'il y a des chances de gagner la lutte : qu'on la poursuive.

Le Président souscrit aux dires de Ponard. Paris et le Jura ne sont pas intimement liés. Ce sont deux centres d'industrie presque différente. Il ne se fie pas non plus aux arguments des patrons parisiens se rapportant aux salaires anversois. On peut discuter le cas de rupture de contrat dans le sens moral. Formellement, il n'a pas été rompu, parce que, juridiquement parlé, il n'existe pas. Tout contrat conclu doit porter, et son point de départ, et sa date d'expiration. Si un contrat ne mentionne pas ces dates, il n'a pas de valeur. Je ne conçois pas que les patrons aient l'intention d'exiger, et 40 francs, et 20 francs. Ils envisagent la situation ainsi : en décembre 1925 ils ont accordé 40 francs d'indemnité de vie chère. Ils reprennent ces 40 francs. Si maintenant ils revendent 60 francs, alors nous nous trouvons devant une situation tout à fait autre. S'ils reprennent les 40 francs, cela nous fait une diminution de 2 florins, en tenant compte des

2 florins qui seraient déjà repris de par la diminution du coût de la vie. S'ils demandent maintenant une réduction de 6 florins, alors nous n'y sommes plus.

Le Président demande à Bornet d'évaluer le nombre de chômeurs. Paris dispose-t-elle d'une caisse de résistance ? Et quelle sera l'allocation à payer ?

Bornet répond qu'il y aura environ 240 lock-outés. Une caisse de résistance, proprement dite, n'existe pas. Il a été convenu de ne pas donner d'allocation pour cette première semaine.

Le Président fait le calcul suivant : Si l'on paie 100 francs par semaine et par membre, ce qui n'est pas trop en ces temps de vie chère, on doit disposer de 2.400 florins par semaine. L'A. U. D. devra intervenir après quelques semaines. Les Allemands paieront ce qu'ils doivent payer, mais les sommes nécessaires auront en premier lieu pour origine Anvers et Amsterdam. Ce n'est pas une futilité, pour Anvers et pour Amsterdam, que de payer par semaine 1.400 fl. et 1.000 florins.

Bornet. — Les ouvriers ne se contenteront pas de 100 francs.

Le Président trouve aussi que 100 francs ce n'est pas trop.

Van Berckelaer est d'avis qu'on peut bien prendre en considération la vie chère, mais qu'on n'oublie pas que chaque lutte exige aussi quelques sacrifices !

Le Président dit qu'avant on allouait 12 florins à Amsterdam. Si une lutte devait être engagée à Amsterdam dans ces temps-ci, il faudrait augmenter ce chiffre.

Van Doeselaer dit que l'allocation à Anvers est réglementairement fixée à 60 francs. Lors du lock-out, on a payé 100 francs par personne et tout le monde était content.

Le Président fait entrevoir que la lutte peut durer longtemps. La reprise des affaires pourrait se faire attendre. Jusqu'à présent on avalait pour ainsi dire la fantaisie. On peut en avoir assez !

Schott. — S'il y allait seulement de Paris, nous pourrions nous mettre d'accord avec Polak. Mais il est évident que les patrons jurassiens touchent du côté de Paris. Pour la tactique, il serait peut-être préférable de soutenir les Parisiens jusqu'à ce que les Jurassiens se soient prononcés, jusqu'à ce que ces patrons aient pris leurs positions, jusqu'à ce que nous sachions ce que nous aurons à combattre.

Pour le reste, ce sont deux choses tout à fait différentes, mais qui, néanmoins, exercent leur influence sur tous les centres. Si Paris recule, c'est grave. Mais si le Jura recule, c'est plus grave encore. Si nous nous tenons sur l'expectative, et si le Jura se meut, alors nous pourrons, de toutes nos forces, soutenir le Jura. C'est d'un intérêt international. Polak a raison là où il dit que nous allons procurer aux patrons une belle occasion pour se défaire de leurs stocks à leur aise si nous soutenons la lutte parisienne sans conditions.

Van Praag prend comme conclusion de la discussion qu'elle vient un peu trop tard. Van Berckelaer et Polak, tous deux, donnent des arguments qui ne sont pas à repousser. Il aurait été préférable de nous entretenir ici avant le lock-out. Si, à l'avenir, il se passe

encore quelque chose dans les petits centres, nous ferons mieux de nous réunir plus tôt. Il est préférable quand même que nous examinons en pleine liberté les situations spéciales avant qu'on entreprenne des mouvements que nous devons soutenir ! On nous a placés devant des faits accomplis. Je ne dis pas qu'on y est allé avec préméditation : mais les faits sont là. Si ce n'avait pas été le cas, avec quelle facilité n'aurions-nous pas pu trouver une solution. Van Berckelaer a raison quand il fait ressortir qu'on ne peut pas piétiner le prestige des ouvriers, et que les patrons n'ont pas à suivre impunément leurs coups de tête. D'autre part, on reconnaît qu'une diminution de 20 francs serait justifiable en vertu du contrat existant. Les patrons revendiquent plus que de droit : ils rejettent par conséquent le contrat ; mais, selon Bornet, ils s'appuient sur le contrat en vigueur pour reprendre encore 20 francs. N'est-il pas possible de reprendre les négociations ? Cela peut encore se faire. Nous connaîtrons de cette façon le but que les patrons poursuivent. S'il apparaît que les patrons veulent réduire les salaires d'un plus grand montant que celui justifiable par la chute de l'indice, nous pourrions accepter le point de vue de Van Berckelaer. Paris et le Jura ne font pas une seule affaire ! Dans le Jura on revendique une diminution, sans plus : et il n'y a pour cette diminution aucun motif plausible à présenter. Comme le dit Ponard : le coût de la vie ne diminue pas. Schott voudrait rester dans l'expectative... mais on pourrait bien nous laisser là ! Le côté financier est d'ordre secondaire. Si nous envisageons l'intérêt de l'A. U. D., la lutte dans le Jura nous est plus favorable, bien qu'elle nous coûte plus. Une lutte à Paris ? c'est au profit de Messieurs les Patrons. Mettons qu'après deux mois les patrons parisiens veulent se remettre à la fabrication. Le stock aura disparu (et c'est leur but unique), ils nous offriront la signature d'une convention équivalente à celle de fin 1925. Nous l'accepterions. Mais nous aurons donné le coup de main entre temps.

Van Praag revient à sa proposition et croit qu'on pourrait résérer une issue heureuse à la lutte de Paris en admettant cette proposition. Et ne perdons pas de vue de nous réunir avant que les choses tournent mal dans le Jura, pour que nous puissions en juger avant que l'organisation locale prenne des décisions.

Danckaerts veut faire admettre que la stipulation d'une date dans le contrat n'entre pas en jeu. Aussi longtemps que nous aurons à nous soumettre aux difficultés du change et aux chiffres-indice, ces contrats resteront en vigueur. Cela a été prévu chez nous aussi par le Gouverneur lui-même.

Le Président argumente qu'on peut difficilement parler d'un contrat quand on n'établit pas d'avance la date d'expiration.

Bornet est d'avis que le lock-out ne serait pas survenu si l'A. U. D. s'était réuni plus tôt. Plusieurs employeurs ne se félicitent pas du lock-out ; tandis que les petits patrons rejettent la faute sur nous. Mais les choses auraient eu un autre aspect si nous ne nous trouvions pas devant un ultimatum. La lettre qui nous parvenait nous disait bel et bien que les usines fermeraient si nous n'acceptions pas la diminution. Nous savons fort bien que le marché est calme. Et le conflit vous reviendra cher, mais, si une aide finan-

cière vous est impossible, soutenez-nous moralement. Cela a son importance. Si le Bureau croit devoir reprendre les négociations, nous acceptons. Il se peut qu'on se mette d'accord sur une base si l'A. U. D. s'en occupe. Les membres du Bureau verront alors que nous avons agi honnêtement. L'honneur serait sauf et nous aurions démontré que nous ne voulons rien faire sans l'A. U. D.

Van Berckelaer dit qu'il puise dans la discussion qui se mène, les preuves de sa conviction : les choses se sont passées comme cela était à prévoir, et on ne s'est pas écarter du chemin ordinairement suivi. Les deux centres français ont informé le secrétaire. Les événements se sont si vite suivis que toute autre action était exclue. Si, chez nous, un conflit se présente, nous délibérons si nous pouvons accepter les revendications des patrons. Dans le Jura, les patrons revendiquent une diminution : le Jura ne peut l'accepter. A Paris, un ultimatum survient : on fait savoir aux parisiens que les patrons ont décidé de diminuer les salaires. Rien de plus simple. Les Parisiens ont tâché de négocier. Les patrons n'ont pas voulu céder. Les Parisiens ont offert aux patrons une base de conciliation en s'appuyant sur le contrat, en vertu duquel ils accepteraient une diminution. Les patrons n'en veulent pas. Certes, il vaut mieux que nous examinions les situations avant que nous nous trouvions devant des faits accomplis. Mais les patrons ne nous ont pas laissé le temps, et devant un ultimatum pareil on n'avait pas à choisir.

Van Berckelaer certifie encore que les salaires les plus élevés de Paris sont encore inférieurs aux salaires les plus élevés de Belgique pour la fantaisie.

Mais, si les choses se présentent comme Ponard vient de nous dire, la revendication patronale devient tout à fait absurde. Les patrons revendent une diminution de 40 francs et rejettent le contrat. Une fois accordés, ils se réclament du contrat existant pour reprendre une deuxième fois une partie du salaire, c'est-à-dire 20 francs. Cela manque de fond et de logique. Quoi qu'il en soit de la date d'expiration, le contrat reste en vigueur jusqu'à ce qu'une des parties le résilie. Les patrons, d'une part, rejettent le contrat et le font jouer, d'autre part. Cela ne va pas. Leur seul motif se trouve dans le stock qu'ils ont. C'est aussi leur force. Il va de soi que nous devrions seulement accepter la lutte ouverte dans les périodes où nous avons à gagner quelque chose. Mais les patrons nous prennent à partie bien souvent dans des moments pénibles : on ne peut pas toujours se soustraire à la lutte. Le sort peut y être pour quelque chose, et dans ces moments faut-il se livrer corps et âmes ? Si nous soutenons la lutte et acceptons dans nos centres les ouvriers lock-outés, les personnels commenceront à se défaire. Et c'est bien dur pour les personnels de la place, qui ne sont pas trop grands ! Si le stock est considérable, et si le marché reste calme, les 40 francs ne suffiront pas pour couvrir les pertes. Alors, après avoir accepté la diminution, nous nous trouverons devant le chômage, et cela est pis. On se mettra à la concurrence personnelle, au détriment de nous autres. L'Internationale ne nous en saura pas gré si nous cédonons.

Van Berckelaer tient à l'avis exprimé : les événements de Paris exercent de l'influence

sur les événements à venir dans le Jura. Que reste-t-il à faire ? Personne ne veut prolonger une lutte, si ce n'est pas nécessaire. Céder maintenant, nous ne le pouvons. Le Bureau trouvera une solution. Adressons-nous aux employeurs, et tâchons de connaître leurs visées. S'ils ne veulent d'aucune façon d'un accord, nous soutiendrons financièrement et moralement Paris pour sauvegarder le Jura et l'A. U. D.

Van Praag ne peut être d'accord avec *Van Berckelaer*. Tout n'a pas marché comme cela devait être.

Van Berckelaer se reprend. Les événements qui se sont passés, et la discussion que nous menons nous porteront aux mêmes conclusions. Une certaine concorde est à remarquer.

Van Praag. — Pas tout à fait. Si des conflits surgissent en Hollande ou en Belgique, nous pouvons y aller de notre propre force. Et prenons comme exemple ce que l'Allemagne a fait l'année passée. L'Allemagne nous demandait ce qu'elle avait à faire quand les patrons revendiquaient la réduction. Nous avons conseillé d'accepter la diminution. Et il en fut ainsi.

Van Berckelaer. — Il ne pouvait être question de cela. Les Parisiens se trouvaient devant un ultimatum.

Van Praag. — Ce n'est pas de notre faute ! La faute en est aux Français. Si nous nous trouvons devant un ultimatum, nous n'avons pas à demander des secours à partir de la première huitaine. Nous accordons des avantages à un regroupement, avantages que d'autres n'ont pas, et cela parce que ce regroupement est le plus faible de tous ! Nous nous trouvons devant des faits accomplis dont nous avons à porter les conséquences. C'est bien vrai : nous nous trouvons devant un ultimatum, mais la correspondance faisait déjà entrevoir ce qui se passerait. Si nous avions pu négocier avec les patrons, avant qu'une décision soit prise, nous aurions bien pu exercer de l'influence sur eux.

Laisser les choses où elles en sont ? Nous ne le pouvons. Accepter la diminution des salaires ! Cela non plus. Les patrons d'ailleurs savent que nous sommes ici, et ils savent que l'A. U. D. se mêle des affaires. La conclusion que voici serait-elle à rejeter ? A Paris il n'existe aucun motif justifiant une réduction des salaires. Il existe d'autre part un contrat datant de 1925 que les ouvriers ont à exécuter textuellement. Ne pourrions-nous pas tâcher de reprendre les négociations avec les patrons sur la base du contrat existant, et ce, au nom des camarades parisiens ? Si nous trouvons le moyen de reprendre les négociations, il nous sera possible de trouver une solution peut-être. Si les patrons résistent, nous sommes disposés à soutenir la lutte et nous pouvons motiver notre attitude, contrat en mains. Ce que nous pouvons faire savoir aux patrons.

Van Berckelaer peut se mettre d'accord avec la conclusion de *Van Praag*. D'une part il n'y a pas de motif qui puisse justifier la réduction ; d'autre part, un contrat doit être exécuté par les deux parties.

Le Président. — Pouvez-vous faire savoir cela directement aux patrons ? Je crains qu'ils nous répondent que nous n'avons rien à voir ni avec eux, ni avec les affaires parisiennes.

Van Berckelaer. — Nous pourrions scinder la solution : d'abord nous avons notre conclusion. En deuxième lieu la question : Que ferons-nous d'elle ?

Le Président. — Nous pouvons demander à Ponard de se mettre d'accord avec quelques camarades.

Van Berckelaer. — Nous concluons, et nous faisons tenir la conclusion aux camarades. Par cette conclusion, ils ont l'autorisation de s'adresser aux patrons.

Van Praag. — Si nous demandions à la presse d'intervenir.

Le Président. — La presse parisienne diffère de beaucoup de la nôtre. Nous pouvons déposer par écrit la conclusion prise, et la transmettre à Ponard et à Bornet sous forme d'une lettre. Ponard, en sa qualité de Permanent pour la France, peut se mettre en relation avec les camarades parisiens. Et il peut s'adresser aux employeurs et se basant sur notre conclusion, il peut les informer.

Le Bureau se met d'accord sur cette solution. La lettre suivante est adressée aux camarades français :

Paris, le 26 Janvier 1927.

Chers Camarades,

Le Bureau de l'Alliance, après avoir examiné la situation actuelle sur la place de Paris, est arrivé à la conclusion suivante :

1^o Qu'il n'y a aucune raison d'accepter une diminution des salaires, vu que la moyenne des salaires payés aux ouvriers de Paris n'est certainement pas supérieure à celle d'Anvers et d'Amsterdam ;

2^o Que le Syndicat de Paris est obligé d'accepter des diminutions de salaire en accord avec l'indice du coût de la vie, comme il fut convenu entre le Syndicat ouvrier et celui des patrons en décembre 1925 ;

3^o Que le Bureau est disposé de soutenir le Syndicat de Paris dans sa lutte contre chaque diminution des salaires autre que celle mentionnée dans le paragraphe précédent.

Le Secrétaire de l'A.U.D. Le Président de l'A.U.D.

L. VAN BERCKELAER. H. POLAK.

La séance est suspendue jusqu'à 2 h. 1/2.

*

Séance de l'après-midi (Ponard et Bornet, en conférence avec les camarades parisiens, n'assistent pas au début de la séance).

Le président ouvre la séance de l'après-midi et il met à l'ordre du jour la réponse à fournir par le Bureau aux questions posées par les divers centres.

a) Hanau demande des renseignements se rapportant aux salaires, aux salaires payés en Belgique en premier lieu ; et demande ce que la Belgique fera pour neutraliser la diminution de salaire occasionnée par la baisse du franc.

Schott fait remarquer que la réponse a été fournie par les événements qui se sont déroulés entre temps.

b) L'Allemagne veut être renseignée sur la semaine des vacances.

Schott. — Cette question tombe également pour ainsi dire, car nous en avons discuté amplement à ce sujet à Wiesbaden.

Le Président communique le fait qu'un fonds de vacances a été constitué en Hollande, dans lequel les patrons versent hebdomadairement 2 % sur les salaires payés. L'année passée le fonds était à même de payer une allocation de 80 %. Le salaire entier ne peut être payé parce que le fonds n'avait été fondé

qu'au mois de septembre. Pour le mois d'août à venir l'allocation sera de 100 %. Si les autres pays nous suivent, ce nous sera plus facile de maintenir le fonds constitué.

Van Berckelaer. — Les événements qui se sont passés dernièrement ont fait diminuer les chances de la semaine de vacances payée.

Un fonds de vacances visé par le président ne saurait être fondé que grâce à une collaboration étroite des deux organisations qui jouissent de la maîtrise parfaite des situations. Le dernier conflit a démontré qu'une des deux organisations n'est plus à même d'influencer ses membres.

Van Berckelaer démontre que la B. J. V. s'est affaiblie dans la dernière lutte ; qu'on est en train de tâcher de fonder une nouvelle association patronale sur des bases nouvelles. Ce fut impossible de lier la question de la semaine des vacances au mouvement que nous avons connu. Tout le monde sera bien d'accord là-dessus. Et en outre il y a une grande différence entre les situations hollandaises et les nôtres.

En Hollande en général, des firmes importantes ont les affaires en mains. Tous travaillent en une seule ville. Nous autres nous connaissons une masse d'hommes d'affaires épargnés sur toute la contrée, dans plusieurs villes et villages, faisant travailler dans des centaines de fabriques. Seul, l'A. D. B. ne peut introduire la semaine des vacances. Nous avons besoin d'une B. J. V. qui veille avec nous à ce qu'en temps d'accalmie la contribution patronale pour le fonds des vacances se fasse aussi bien qu'en temps de prospérité, sinon nous aurons à subir une concurrence malhonnête des patrons de la place entre eux, dont nous ne profiterions point !

Schott demande si le coût de la vie a été neutralisé par les derniers succès et voudrait bien connaître le rôle que la « taillerie » a joué dans le conflit.

Van Berckelaer. — La « taillerie » dont on a tant parlé était aux yeux des patrons le moyen efficace qui soulèverait les ouvriers, qui feraient naître des disputes internes à l'infini, et qui devait leur permettre d'attaquer l'organisation. C'était nécessaire que nous recherchions un moyen nous permettant de consolider nos finances sur une base solide. La Société « Ons Huis » n'était pas assez stable et ne donnait pas assez de garanties pour pouvoir y placer des millions. Nous n'avons pas la personnalité civile. Nous n'en voulons même pas, parce que cela entraîne la curate morale et financière de l'A. D. B. exercée par le gouvernement. Nous avons donc constitué une nouvelle société. Le notaire qui a rédigé l'acte de fondation, et qui ne fait pas de différence entre « tailler le diamant » et « fabriquer le diamant » insérait dans l'acte que nous ferions aussi le négoce des diamants.

Si cela s'était passé il y a un an, personne n'aurait soufflé mot. Mais maintenant la B. J. V. croyait avoir trouvé le moyen efficace de monter les esprits des membres en appelant l'attention de ceux-ci sur nos statuts, qui interdisent formellement aux Permanents de faire le négoce des diamants. Nous avons aussitôt fait disparaître l'article visé dans les statuts de la nouvelle société et les membres ont compris de la première heure que nous ne voulions point nous mettre dans le négoce. Si l'A. D. B. risquait ainsi les quelques millions que nous avons, ils auraient vite changé d'adresse !

Danckaerts ajoute que nous avons dû prendre des précautions afin d'éviter que notre caisse de résistance ne fut entraînée dans la débâcle financière qui planait au-dessus de nos têtes. C'est alors que nous avons décidé de consolider notre avoir par des propriétés immobilières. Nous avons dû choisir entre bâtir des maisons ouvrières et bâtir une grande fabrique moderne.

Là-dessus, Ponard survenant demande la parole.

La discussion de l'ordre du jour est remise.

Ponard fait savoir que les patrons sont disposés à avoir une conférence avec lui à 5 h. 1/2. Il doit donc y aller. Il veut d'abord donner un aperçu de la situation dans le Jura afin qu'on puisse prendre une décision.

Ponard dit que les ouvriers dans le Jura ont refusé nettement d'accepter une diminution des salaires. Les patrons veulent réduire les tarifs de 30 %, ce qui entraîne une diminution générale de 13 à 17 % pour les salaires actuels. Nous avons proposé de négocier et nous avons eu un entretien avec les patrons. Les patrons argumentaient que la revalorisation du franc français et la concurrence belge les obligaient à prendre une telle décision.

Les ouvriers démontrent que le coût de la vie ne diminue pas. Les patrons ont décidé alors d'ajourner la diminution à fin janvier. Ponard a entrepris immédiatement une tournée dans le Jura. Partout il a remarqué que les ouvriers veulent résister fortement. Ils étaient vivement choqués par la brutalité des patrons qui revendiquaient une telle diminution sans la moindre forme de procès. Les ouvriers du Jura sont d'avis qu'ils ne peuvent accepter aucune diminution parce que cela pourrait immédiatement porter préjudice aux salaires des autres centres. Ponard est d'avis qu'on ne peut céder aujourd'hui, quand nous voyons que les salaires commencent à se rapprocher. S'ils cédaient, les camarades des centres qui ont déjà tant souffert par le change élevé devraient à nouveau en payer les frais. Nous voulons écarter ces possibilités.

Le Président. — Nous attendrons le geste des patrons du Jura. S'ils se meuvent le Jura peut compter sur notre aide la plus complète.

Van Praag soulève que les salaires ne sont pas encore les mêmes dans les divers centres. Loin de là.

Van Berckelaer précise et dit que les différences deviennent de plus en plus petites.

Le Président. — Les Coopératives appliqueront-elles aussi la diminution ?

Ponard. — Non. Elles subissent aussi le contre-coup des affaires, mais elles veulent sacrifier leurs bénéfices au profit du maintien des salaires.

La plupart des patrons sont syndiqués et sont solidaires. Quelques-uns resteront au travail.

Il est à prévoir que 60 à 65 % des ouvriers seront impliqués dans le mouvement. On sait que le restant, c'est-à-dire 40 % donneront 10 % de leur salaires au profit des camarades en grève.

La discussion remise est reprise.

Paris demande si le Bureau n'a pas de directives à donner concernant la semaine de 44 heures. Chaque centre doit-il s'y mettre séparément ? Pour Paris c'est assez difficile sans l'appui de l'A. U. D., vu qu'il y a déjà trop peu d'ouvriers pour la taille de la fantaisie.

Van Berckelaer. — Mais qui déterminerait bien la quantité nécessaire à satisfaire la demande sur le marché ?

Le Président. — Ce ne serait pas une bonne tactique que de vouloir introduire à ce moment les 44 heures. On doit attendre encore. Et la question des salaires doit être prise en considération aussi : la diminution des heures de travail ne peut entraîner une diminution de salaire.

Bornet est heureux d'entendre cela, parce que quelques-uns de ses membres voulaient déjà prendre leur essor.

Van Berckelaer poursuit alors son aperçu du conflit belge. Il souligne le fait qu'un conflit comme celui qui vient de se terminer, et dans lequel les patrons comptent sur l'appui des propriétaires de fabriques, une organisation doit pouvoir disposer d'une belle somme d'argent. Elle est nécessaire pour neutraliser le facteur des propriétaires. Si nous disposons à l'avenir d'une fabrique de six cents meules (nous en avons déjà une comptant cent meules), alors nous aurons du premier moment l'avantage en main dans le centre même. Si les patrons veulent exercer une certaine influence alors, ne pouvant plus compter sur les propriétaires de fabriques, ils doivent organiser les patrons de toute la Belgique.

Cela nous sera un grand avantage et cela aidera à l'assainissement de toute notre industrie. En outre nos fabriques ne donnent généralement pas toutes les garanties nécessaires au point de vue salubrité. Dès maintenant déjà nous voyons que des propriétaires se mettent à l'assainissement de leurs usines. Nous pouvons certifier que l'augmentation des salaires suffit amplement à couvrir le coût de la vie. Les métallurgistes par exemple viennent de se voir accorder 2 1/2 % d'augmentation. Nos salaires de 1914 devraient être multipliés par 8 pour qu'ils puissent conserver leur pouvoir d'achat. Pour 25 à 30 % des ouvriers diamantaires cela ne sera pas le cas (ce sont ceux qui gagnaient de bons salaires avant la guerre) pour le reste, 70 % c'est bien le cas, parce qu'ils n'étaient pas organisés. Ils gagnent bien plus que 8 fois les salaires de 1914.

Le Bureau décide qu'une nouvelle séance avant que la lutte s'engage dans le Jura, n'est plus nécessaire, vu que la présente a donné l'occasion d'examiner l'état de choses.

Le Bureau décide de participer en entier à l'assemblée générale qui sera tenue par le Syndicat parisien le jeudi matin à 10 heures à la Bourse du Travail. Le Président de l'A. U. D. y prendra la parole.

Le Président lève la séance.

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920
A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'industrie. Anvers 1921
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921
A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923
Concours d'Étalages, Illumination et Décoration
1^{er} Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !

LOUPES

CIMENT

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)